Bioéthanol FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 décembre 2024

UE-Mercosur : un mauvais accord pour le secteur européen de l'éthanol, pour les agriculteurs, et pour la souveraineté alimentaire et énergétique

Même après plus de cinq ans de renégociations et d'ajustements, l'accord UE-Mercosur reste un mauvais accord pour le secteur de l'alcool agricole de l'UE (alcool traditionnel et bioéthanol-carburant), pour les agriculteurs européens et pour la nouvelle orientation de l'Union Européenne vers une plus grande autonomie stratégique industrielle et agricole.

La Commission européenne n'a pas tenu compte des avertissements répétés des producteurs européens de bioéthanol et a décidé d'offrir aux pays du Mercosur une part significative du marché européen de l'éthanol. Ce faisant, l'Union Européenne met en danger les bioraffineries européennes qui produisent de l'alimentation humaine et animale, du bioéthanol-carburant et de l'alcool pour les autres usages et bien plus encore.

Les producteurs européens d'éthanol ne sont pas opposés au commerce international, à condition qu'il soit équitable et intégré dans une stratégie cohérente de long terme, ce dont ont bénéficié les producteurs brésiliens d'éthanol depuis des décennies. Dans l'Union Européenne, nous n'avons malheureusement pas de stratégie de ce type.

Après avoir encouragé des milliards d'euros d'investissements dans les bioraffineries de l'UE dans le cadre de la Directive sur les énergies renouvelables de 2009 dont plus d'1Mrd€ en France, l'UE a pris deux orientations dans le sens inverse, ce qui a conduit à de grandes déconvenues :

- L'une a consisté à contraindre la consommation et la production de bioéthanol, alors que l'UE avait reconnu à juste titre en 2003 que cette énergie renouvelable contribuerait à défossiliser les carburants des transports et à réduire la dangereuse dépendance énergétique de l'UE.
- L'autre a consisté à offrir, dès le début des négociations avec le Mercosur, un quota représentant une grande part du marché naissant de l'éthanol de l'UE en basant le calcul sur une prévision de croissance ambitieuse qui n'a jamais vu le jour en raison de ces restrictions rajoutées par l'UE.

En conséquence, la part du marché de l'éthanol cédée au Mercosur, qui devait représenter environ 6 % d'un marché de l'éthanol équilibré et dynamique, représente désormais 12 % de la production totale de l'UE, sur un marché qui ne croît plus et qui est déjà largement ouvert, dans le cadre d'accords commerciaux conclus entretemps, aux importations provenant de nombreux autres pays, y compris de grands producteurs tels que le Canada et le Pakistan. La France qui produit 20% de l'alcool agricole européen à partir de betterave, de blé et de maïs locaux, notamment en association avec des sucreries et des amidonneries dont les flux de déchets et résidus sont également utilisés, serait la plus touchée.

Au-delà de la menace qu'il fait peser sur nos investissements et des milliers d'emplois, principalement dans les zones rurales, cet accord avec le Mercosur met en péril l'indépendance énergétique et la sécurité alimentaire de l'UE, ainsi que notre capacité à décarboner des secteurs tels que l'aviation, le transport maritime et l'industrie chimique.

Nous encourageons donc la France à continuer à s'opposer à cet accord, notamment en recherchant une minorité de blocage au Conseil européen.

BIOÉTHANOL FRANCE
25, Place de la Madeleine
75008, Paris, France
FR : +33 (0) 149 52 66 97
www.bioethanolfrance.fr